



Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales; non-réalisation en 2020 de l'enquête prévue et élaboration d'un nouveau calendrier pour les enquêtes 2020 et 2022: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Les 22 juin 2017, 26 octobre 2018 et 25 octobre 2019, l'Assemblée plénière de la CDIP avait décidé de mener une enquête en 2020 afin de vérifier l'atteinte des compétences fondamentales auprès de classes de 11^e année dans la *langue de scolarisation*, dans la *première langue étrangère* et dans la *deuxième langue étrangère* et une autre en 2022, laquelle devait s'effectuer en fin de 4^e année dans la *langue de scolarisation* et en *mathématiques*.
- 2 L'enquête auprès d'élèves de 11^e année dans la *langue de scolarisation*, dans la *première langue étrangère* et dans la *deuxième langue étrangère* devait ainsi être menée à partir de la mi-avril 2020.
- 3 En raison de la propagation de la pandémie de coronavirus en Suisse, le Conseil fédéral a décidé le 13 mars 2020 d'interdire, via une modification de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), l'enseignement présentiel dans les écoles jusqu'au 19 avril 2020.
- 4 Du fait de l'interdiction de l'enseignement présentiel en vigueur depuis le 16 mars 2020, les centres de réalisation ne sont pas en mesure de mener à bien les travaux préparatoires nécessaires à l'enquête prévue. Même si les écoles pouvaient reprendre leur fonctionnement normal à partir du 20 avril – ce qui n'est pas du tout certain au vu de l'évolution actuelle de la pandémie – il faudrait s'attendre à ce que la réalisation d'une telle enquête ne soit pas bien reçue, en raison d'une part de la surcharge générale des établissements scolaires et, de l'autre, du manque de préparation pour cette enquête. Pour ces mêmes raisons et pour des questions de méthodologie, il ne semble pas non plus judicieux de reporter l'enquête à une date ultérieure en 2020.
- 5 Par ailleurs, les travaux préparatoires pour l'enquête 2022 prévue en 4^e année dans la *langue de scolarisation* et en *mathématiques* ne peuvent pas non plus, en raison de la pandémie actuelle, être exécutés de manière à satisfaire les critères associés à une enquête d'un haut niveau d'exigence telle que celle-ci. Il n'est par exemple pas possible de réaliser de premiers tests qualitatifs sur les tâches (CogLabs) au cours du printemps 2020, ainsi que cela était prévu. Or cette étape est d'une grande importance pour la préparation de l'enquête à mener auprès d'élèves de 4^e année car nous ne disposons pas, ni en Suisse ni à l'échelle internationale, d'une grande expérience en ce qui concerne les évaluations à large échelle impliquant des élèves d'un aussi jeune âge.

On peut donc s'attendre à ce qu'il ne soit pas non plus possible de mener dans les délais fixés l'enquête prévue en 2022, qui devait impliquer des élèves de 4^e année et devait porter sur la *langue de scolarisation* et les *mathématiques*.
- 6 Au vu de ce qui précède, il semble indiqué de renoncer à la réalisation de l'enquête 2020, qui devait être menée en 11^e année dans la *langue de scolarisation* ainsi que dans la *première langue étrangère* et dans la *deuxième langue étrangère*.
- 7 Le Bureau de coordination HarmoS doit être chargé d'élaborer, en collaboration avec les centres de réalisation, un calendrier adapté en vue de l'exécution des enquêtes de vérification de l'atteinte des

compétences fondamentales auprès d'élèves de 11^e année dans les domaines disciplinaires *langue de scolarisation* ainsi que *première langue étrangère* et *deuxième langue étrangère*, de même que de fin de 4^e année dans les domaines disciplinaires *langue de scolarisation* et *mathématiques*. Ce calendrier devra être soumis à l'Assemblée plénière pour sa séance du 25 juin 2020.


Décision de l'Assemblée plénière

- 1 La réalisation de l'enquête 2020, qui avait fait l'objet d'une décision de l'Assemblée plénière et qui avait pour but de vérifier l'atteinte des compétences fondamentales en 11^e année dans les domaines disciplinaires *langue de scolarisation* ainsi que *première langue étrangère* et *deuxième langue étrangère*, n'aura pas lieu en 2020.
- 2 Le Bureau de coordination HarmoS est chargé de soumettre à l'Assemblée plénière de la CDIP pour sa séance du 25 juin 2020 un calendrier adapté en vue de la réalisation des enquêtes de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales auprès d'élèves de 11^e année dans les domaines disciplinaires *langue de scolarisation* ainsi que *première langue étrangère* et *deuxième langue étrangère*, de même que de fin de 4^e année dans les domaines disciplinaires *langue de scolarisation* et *mathématiques*.

Berne, le 1^{er} avril 2020

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:


Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexe:

- Ordonnance 2 du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (état au 19 mars 2020) [[lien](#)]

Notification:

- Membres du Bureau de coordination HarmoS
- Référentes et référents cantonaux pour les évaluations à large échelle en Suisse
- Secrétariat de la Banque de données de tâches de la CDIP c/o Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)
- Interfaculty Centre for Educational Research (ICER), Université de Berne

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

222.4-12.2 fj/cvb